

Oedicnème criard

Burhinus oedicnemus

Famille : Burhinidés

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I (Code Natura 2000 A133)
- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste rouge nationale : Espèce rare



Description

Oiseau d'environ 80 cm d'envergure de couleur brune. Il a une grosse tête ronde avec de grands yeux jaunes. Le bec est jaune et noir au bout.

Biologie – Ecologie

L'Oedicnème criard habite des zones ouvertes, plates, sablonneuses ou rocailleuses à végétation clairsemée. Il affectionne également les zones agricoles où il s'installe dans les jachères et/ou les cultures tardives. Il a principalement une activité crépusculaire et nocturne. Il se nourrit de gros insectes, escargots, limaces, voire de petits reptiles ou micromammifères.

Le nid de l'Oedicnème criard est une simple dépression dans le sol garnie de petits cailloux et de débris végétaux où sont pondus 2 œufs au mois de mars. Les deux sexes participent à l'incubation (24 à 26 jours) et à l'élevage des jeunes. Les poussins sont nidifuges et volent à partir de 36 à 42 jours.

Principales menaces

Les menaces sur les sites de reproduction sont principalement liées aux pratiques de gestion des prés salés et prairies : il faut veiller à ce que ces prairies ne soient pas converties en culture ou bien vouées à un élevage intensif de bovins, et à une bonne gestion hydraulique afin d'éviter les inondations en période de reproduction.

Où et quand le voir sur le bassin de l'Or ?

L'Oedicnème criard niche en petit nombre (4 couples) dans les prés salés du pourtour de l'étang de l'Or. Il est difficile à observer en raison de son mimétisme avec le sol.

Données issues du DOCOB « Etang de Mauguio » - 2008